

2 0 2 5 - 2 0 2 6

Dossier d'inscription à la sélection d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers

CANDIDAT RELEVANT DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE

CANDIDAT RELEVANT DU PARCOURS
SPÉCIFIQUE AIDE-SOIGNANT



ISEFORM SANTÉ a été créé
à l'initiative de Santélyls

ISEFORM
SANTÉ

Institut Supérieur d'Expertise,
de Formation et de Recherche des Métiers de la Santé



**CETTE SÉLECTION
S'ADRESSE AUX
CANDIDATS SUIVANTS :**

Candidat relevant
de la formation
professionnelle continue

Candidat relevant
du parcours
spécifique aide-soignant

Conditions générales d'inscription à la formation pour l'ensemble des candidats

Article L. 6311.1 du code du travail

Être en activité (avoir un emploi ou être à la recherche d'un emploi) et avoir cotisé au moins 3 ans à un organisme de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection

ÉPREUVES DE SÉLECTION

Un entretien, portant sur l'expérience professionnelle du candidat, noté sur 20 points, d'une durée de vingt minutes. Cet entretien s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Une épreuve écrite, notée sur 20 points, d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve :

- Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, notée sur 10 points. Cette

épreuve permet d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel

- Une sous-épreuve de calculs simples, notée sur 10 points. Cette épreuve permet d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (entretien, épreuve écrite) est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves.

Conditions spécifiques pour les aide-soignants

Conditions à remplir par les aides-soignants souhaitant s'engager dans le parcours spécifique d'accès en 2^e année de formation en soins infirmiers :

- > **Exercer des fonctions d'aide-soignant (AS) à temps plein depuis au moins 3 ans lors des 5 dernières années**, dans des conditions d'exercice variées
- > **Être en possession d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2 en cours de validité.** L'absence d'actualisation de la FGSU peut être tolérée à l'entrée dans le dispositif, mais cette condition devra obligatoirement être remplie à l'entrée en 2^e année de formation en soins infirmiers
- > **S'être porté volontaire et avoir manifesté par un engagement écrit la volonté de**

s'inscrire dans un parcours raccourci et intensifié dénommé « parcours spécifique »

- > **Avoir présenté avec succès la sélection pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) la même année ou l'année précédant l'entrée dans le dispositif**
- > **Être spécifiquement retenu et financé par l'employeur pour suivre ce dispositif se traduisant par un accompagnement soutenu au cours des 27 mois (3 mois plus 24 mois).**

L'employeur et l'IFSI doivent identifier les aides-soignants qui ont le potentiel pour effectuer cette formation accélérée et densifiée parmi ceux qui remplissent les conditions d'ancienneté, en utilisant le **livret de positionnement phase 1** (remis après la sélection).



Dans le cadre de cette sélection, l'IFSI de Santély fait partie du regroupement des IFSI (Université Catholique de Lille, les 6 IFSI de la Croix Rouge Française des Hauts-de-France, l'IFSI de Valentine Labbé et les IFSI du Hainaut-Cambrasis).

Une session de formation est ouverte, réglementairement pour un groupe de 10 à 15 apprenants. Si toutefois vous êtes sur liste complémentaire ou si la session ne peut s'ouvrir, vous pourriez être réorienté vers les autres IFSI du regroupement.



Constitution du dossier pour l'ensemble des candidats

- Fiche d'inscription
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Règlement de 100€, sous réserve de modification, relatif aux droits d'inscription à la sélection. Quels que soient les résultats de sélection, ces droits restent acquis à l'institut.
- Photocopie du ou des diplôme(s) détenu(s)
- Attestations du ou des employeurs justifiant de l'exercice professionnel d'une durée de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription à la sélection
- Attestations de formation professionnelle continue
- 2 recommandés avec accusé de réception (à vous procurer auprès de La Poste), libellés à vos nom, prénom et adresse complète, sans affranchissement et sans enveloppe selon modèle ci-dessous :

Destinataire	Expéditeur
NOM - Prénom du candidat	Santélyls - ISEFORM Santé (IFSI)
Adresse du candidat	Parc Eurasanté
Code Postal Commune	351 rue Ambroise Paré 59120 LOOS
Niveau de garantie R1 <input type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/> R3 <input type="checkbox"/>	

Dates à retenir

Journées Portes Ouvertes

- Samedi 1^{er} février 2025 de 10h à 16h
- Samedi 15 mars 2025 de 9h à 13h

Épreuves d'admissibilité

- Clôture des inscriptions : mercredi 15 janvier 2025 minuit
- Date épreuve écrite : mercredi 29 janvier 2025 matin
- Date épreuve orale : entre le 27 et le 31 janvier 2025
- Résultats admission : vendredi 7 février 2025 à 14h

Rentrée 2025

- Première semaine de septembre

Résultats

Les résultats seront affichés à l'Institut dans lequel vous aurez passé les épreuves. Ils seront confirmés par lettre recommandée, envoyée le jour-même.

3 types de résultats

- Admission sur liste principale, avec affectation définitive
- Admission sur liste complémentaire
- Non-admis.

Vous avez jusqu'au 17 février 2025 minuit pour confirmer votre affectation et régler les droits d'inscription à la formation (tarif rentrée sept. 2024 : 175€).

Dossier médical et vaccinal

L'IFSI de SantélyS se charge du suivi médical et vaccinal. Conformément à la législation en vigueur, le candidat devra être à jour, à la rentrée, des vaccinations suivantes :

- BCG
- Tubertest
- Diphtérie, Tétanos, Polio, Coqueluche
- Hépatite virale B
- Sérologie hépatite B obligatoire (Ac anti HBs, Ac anti HBc et Ag HBs)



Renseignements divers

LES AIDES FINANCIÈRES

Bourse de Formation

Accordée par le Conseil Régional sous certaines conditions. Le dossier est à déposer dès fin août sur le site du Conseil Régional.

Prise en charge par l'employeur ou l'organisme de formation.

Délivrée dans le cadre de la formation professionnelle continue. Informez-vous auprès du service de formation continue de votre employeur.

Prêts bancaires étudiants

Informez-vous auprès des différents établissements bancaires.

Prise en charge des abonnements S.N.C.F. en fonction de la situation de l'étudiant

Informez-vous auprès des gares pour obtenir les formulaires à faire remplir par l'Institut au moment de la rentrée.

À noter / L'assurance « Responsabilité Civile » est obligatoire. Une attestation scolaire de Responsabilité Civile sera réclamée à la rentrée scolaire 2024 - 2025.

Frais d'étude à prévoir

■ Pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue

Droits d'inscription à la formation :
175€/an (2024/2025)

Les 2 tenues blanches de stage, valables pour les 3 années de formation : 40€ (l'achat obligatoire de ces tenues se fait à l'Institut la semaine de la rentrée, tarif 2024/2025)

Frais de scolarité (tarif 2024/2025) :

- Tarif individuel : 1 750€/an (payables en trois ou en huit mensualités), surveillance médicale et vaccinale incluse

- Tarif employeur/financeur : 8 000€/an

■ Pour les candidats relevant du parcours spécifique aide-soignant

Droits d'inscription à la formation : 100 €
(à régler à la confirmation de l'inscription)

Tarif Formation Parcours spécifique :
3 900 € (2024/2025) puis 8 000€/an

Accès à la formation par l'apprentissage

La formation en soins infirmiers par l'apprentissage est accessible à partir de la 2^e année (dès la 1^{re} année si titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant).

Ce dispositif de formation respecte scrupuleusement les textes définissant à la fois les épreuves de sélection au concours d'admission en Institut de Formation en Soins Infirmiers et le programme des études.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat à durée déterminée passé entre un établissement « employeur » et un étudiant qui devient ainsi apprenti. Ce contrat couvre toute la durée des études.

L'APPRENTI

C'est un jeune de moins de 30 ans. Sa rémunération est fixée en fonction de son âge, sur la base du salaire minimum conventionnel (SMIC). Le coût de la scolarité est pris en charge.

LA RECHERCHE DE L'EMPLOYEUR

Une liste d'employeurs potentiels dans le champ sanitaire sera disponible au secrétariat de l'Institut.

Néanmoins, l'étudiant peut effectuer une démarche individuelle de recherche d'un établissement de santé.



L'IFSI de l'ISEFORM Santé propose également une formation en soins infirmiers adaptée aux personnes reconnues travailleurs handicapés (RQTH), dans le cadre du dispositif HAND'IFSI (voir dossier HAND'IFSI). Les candidats suivront des entretiens médicaux et psychopédagogiques permettant d'évaluer leur compatibilité avec la formation et le métier. En cas d'avis favorable, ils pourront se présenter aux épreuves de sélection pour intégrer la formation en soins infirmiers en inclusivité.

La formation se voulant inclusive, les critères de sélection et les référentiels du diplôme sont identiques à la formation dite « classique ». Toutefois, les étudiants RQTH bénéficient d'un accompagnement personnalisé avec le CLRP.



L'aménagement et l'équipement des locaux de l'IFSI de SantélyS permettent l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap (salles de cours, espaces communs, accès, matériel adapté...).
Si RQTH : dispositif spécifique possible

Présentation de la formation pour les candidats relevant du parcours spécifique aide-soignant

La formation est réalisée en continu (possibilité de recevoir des enseignements en présentiel et dans une moindre mesure en distanciel). Un investissement important est à prévoir en travail personnel.



SÉQUENCE 1 - 35H

Accompagnement pédagogique individualisé/Projet personnel et professionnel



SÉQUENCE 2 - 105H

Domaine des sciences et techniques infirmiers, fondements, méthodes et interventions en lien avec les compétences 1, 2, 3, 4 et 6 du référentiel IDE



SÉQUENCE 3 - 35H

Domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5, 6 et 7 du référentiel infirmier



SÉQUENCE 4 - 70H

Domaine des sciences biologique et médicales en lien avec la compétence 4



SÉQUENCE 5 - 175H

Stage de 5 semaines pour mettre en œuvre les connaissances en lien avec les compétences infirmières 1, 2, 3, 4 et 6

**Durée totale :
3 mois
soit 420 heures**

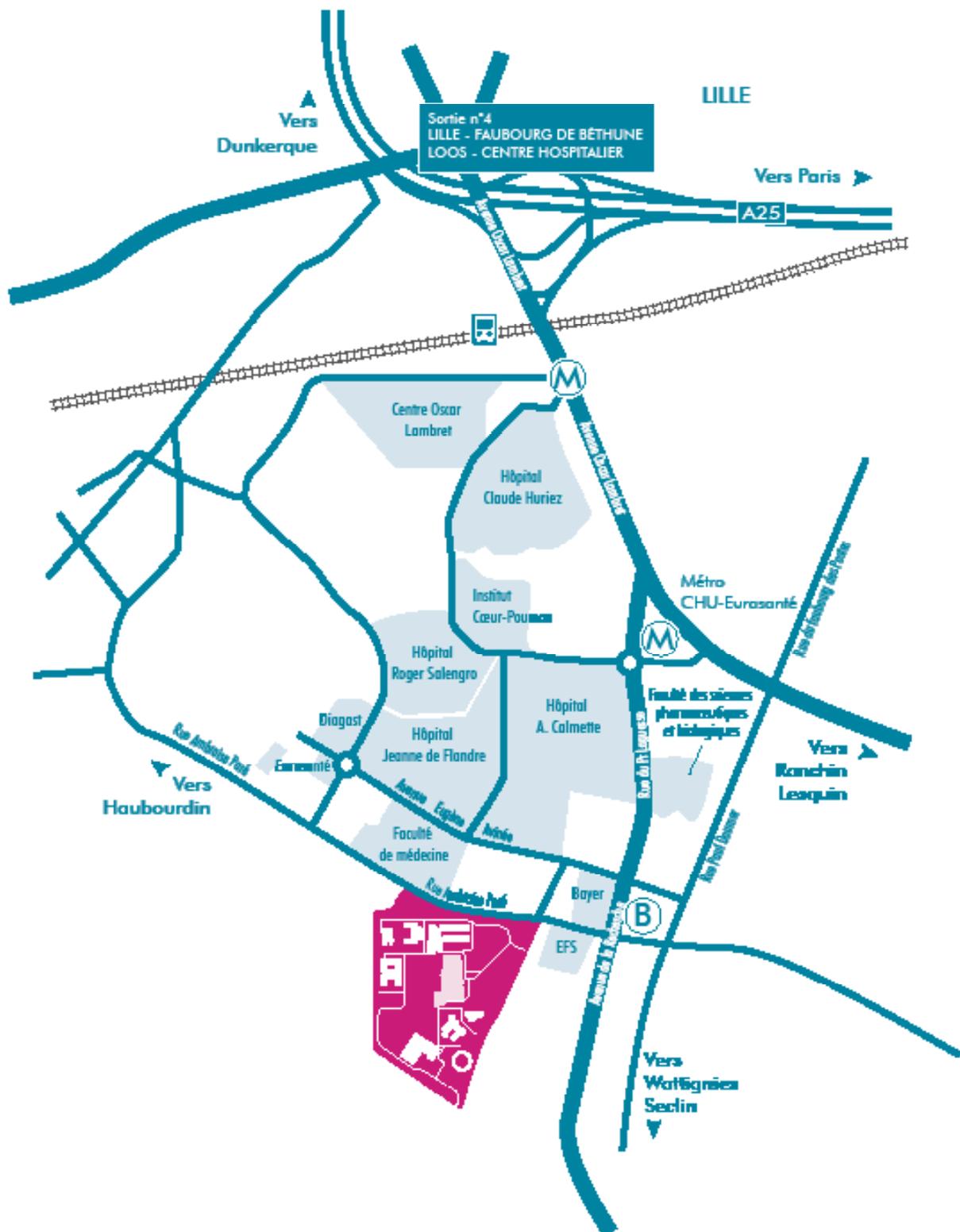
**du 31 mars
au 20 juin 2025**

Un soutien particulier

Chaque aide-soignant engagé dans le dispositif bénéficie d'un accompagnement par un formateur de l'IFSI et par un IDE tuteur exerçant dans l'établissement employeur partenaire. Ce tuteur sera le partenaire privilégié de l'IFSI pendant le parcours spécifique et lors de la deuxième et troisième de formation.

L'infirmier tuteur assure un accompagnement personnalisé et spécifique des candidats AS à l'entrée en formation en soins infirmiers en 2^e année. Cette mission est un engagement professionnel et personnel, basé sur la confiance, le respect et la bienveillance.

Plan d'accès



ISEFORM
SANTÉ

Institut Supérieur d'Expertise,
de Formation et de Recherche
des Métiers de la Santé

ISEFORM SANTÉ a été créé à l'initiative de Santély

351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS

Tél. 03 20 16 03 60 - www.iseformsante.fr - contact@iseformsante.fr



L'ISEFORM Santé est certifié QUALIOPi
ou titre des catégories d'actions suivantes : actions
de formation, actions permettant de valider
les acquis de l'expérience, actions de formation
par apprentissage.



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- Fiche d'inscription - Épreuves de sélection Institut de Formation en Soins Infirmiers de Santély



Sélection 2025 - FPC et parcours spécifique aide-soignant

Identité

Nom d'usage :
Nom de famille :
Prénom(s) :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :
N° Sécurité Sociale :
N° de carte de séjour (pour les étrangers) :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Numéro de téléphone : Portable :
E-mail :

Photo d'identité

Niveau d'études

Baccalauréat - Série/Spécialité :
 Équivalence au Baccalauréat (à préciser) :
 E.S.E.U. ou D.A.E.U. - Série :
 Autres diplômes (à préciser) :

Activités permettant de justifier de 3 années de cotisation à un régime de protection sociale (joindre justificatif) :

.....
.....
.....

Êtes-vous éligible au parcours spécifique : oui non

Si oui : votre employeur est-il favorable : oui non

Si oui : nom de l'employeur :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

J'autorise l'IFSI de Santély à afficher mes résultats de sélection sur le site de l'ISEFORM Santé.

À , le Signature :

⚠ Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

L'accès à la formation par l'apprentissage : (cf. dossier d'inscription rubrique « L'accès à la formation par l'apprentissage »)

Êtes-vous intéressé(e) par cette possibilité de formation ? oui non

Si oui, avez-vous pris contact avec un établissement de santé ? oui non

Merci de laisser les coordonnées postales et téléphoniques de l'établissement concerné :

L'ensemble des éléments sont susceptibles de modifications en fonction de l'évolution réglementaire et législative.